

Date de la Convocation : 19/02/2016

Objet : Délibération n° 16 02 01 : ECHEANCIER DE PARTICIPATION 2016

L'an deux mille seize, le vingt-cinq février, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, à son siège, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) — BRIOL Patrick (CAUJAC) - GUY David (CINTEGABELLE) - ASQUIE Jacques (GREPIAC) – VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) — CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) - DEMANGE Serge (LE VERNET) - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) - DUPRAT Serge (PUYDANIEL) — BOUCAU Maurice (VENERQUE) - RIVELLA Alain, BLANC Jean-Claude, MAGGILOLO Serge, ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, (CC Vallée de l'Ariège) - BAYONI Pascal, TISSEIRE Bernard (C.C. Lèze-Ariège-Garonne).

Excusé et représentés : MM. BEZIAT Denis (VENERQUE) représenté par BOUCAU Maurice.

Excusés: MM. PACHER René (AURAGNE) – LACAMPAGNE Patrick (ESPERCE) - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - DIDIER Claude, CHENIN Jean (CCVA).

Secrétaire de séance : M. RIVELLA Alain.

Monsieur le Président propose au Comité syndical de renouveler la mise en place de l'échéancier de participation des communes et communautés de communes au BP du Smivom pour 2016.

Les montants donnés à titre indicatifs évolueront en fonction du vote du BP.

Il rappelle comme les années précédentes que cet échéancier a pour but :

- D'échelonner les paiements de la participation des communes et communautés de communes
- D'assurer une rentrée régulière de trésorerie permettant au Smivom le paiement du personnel mais aussi des importantes échéances : factures OM et annuités d'emprunt
- De permettre à la comptable du Smivom et surtout au personnel de la trésorerie, de bien identifier le mandat émis par les communes et de permettre une imputation immédiate.

L'appel de participations aux communautés de communes se fait au 12^{ème}.

Les titres de recettes seront mandatés par le Smivom dans le courant du mois précédent afin qu'il parvienne au plus tard au début du mois concerné par l'acompte dans les communes et communautés de communes, après passage par la trésorerie.

Il précise que le respect de cet échéancier garantit une trésorerie suffisante au Smivom et qu'à défaut, il devra être utilisé la ligne de trésorerie.

Il demande au Comité Syndical de se prononcer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité des présents, l'échéancier de participations 2016 et mandate le Président pour signer tout document administratif et financier concernant cette opération

Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus

Le Président

Michel ZDAN